

● (1410)

Comme les adultes, notamment les hommes, cessent en nombre sans précédent de fumer, les compagnies de tabac se tournent de plus en plus vers les enfants et elles réussissent. La seule politique publique réfléchie à adopter devant ce massacre est de mettre au point un plan général visant à réduire le tabagisme et d'interdire entièrement la publicité. Un projet de loi pour interdire toute publicité avait été présenté en 1971, mais n'avait pas été adopté.

Je demande au gouvernement de s'attaquer sérieusement au principal problème de santé qui peut être évité au Canada et de commencer à interdire toute publicité sur la cigarette. Je lui demande d'agir dès maintenant.

* * *

[Français]

HOMMAGE AU CARDINAL ROY

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je me joins à toute la population du diocèse de Québec, de la province de Québec et du Canada tout entier, pour rendre hommage au cardinal Maurice Roy, décédé le 24 octobre 1985.

Chef de l'Église de Québec pendant 34 ans et primat de l'Église canadienne, le cardinal Roy a servi l'Église et la société avec grande intelligence, dévouement et ouverture d'esprit aux besoins d'une société moderne.

Il a rayonné sur le plan international dans des rôles importants que lui a confiés le Pape Paul VI, soit comme président du Conseil pour la promotion du laïcat et de la Commission justice et paix.

Après avoir servi comme aumônier militaire en 1939-1945, le cardinal Maurice Roy a été très longtemps l'évêque responsable des armées canadiennes.

La modestie, la discrétion, le travail opiniâtre de cet homme en ont fait une figure de proue à la grandeur du Canada.

Tous les Canadiens et Canadiennes en sont fiers.

Nous prions le Seigneur de lui accorder le repos et la paix.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RÔLE DU CANADA AU SEIN DE L'UNESCO

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, du 8 au 23 octobre, j'ai eu le privilège d'accompagner la délégation canadienne à l'ouverture de la 23^e Conférence générale de l'UNESCO qui se poursuit actuellement à Sofia, en Bulgarie, jusqu'au 12 novembre.

Face à la situation de crise grave qui sévit actuellement au sein de cette Organisation, le discours du Canada a été attendu avec beaucoup d'impatience par l'ensemble des pays membres.

Article 22 du Règlement

Monsieur le Président, je puis assurer cette Chambre que le ministre des Relations extérieures (M^{me} Vézina) a prononcé le 21 octobre un discours tout à fait remarquable. D'ailleurs, des commentaires recueillis immédiatement à l'issue du discours affirmaient qu'il s'agissait là de l'un des meilleurs discours entendus car, d'une part, il cernait très précisément les malaises qui minent actuellement la crédibilité de l'UNESCO et, d'autre part, posait très franchement les questions fondamentales auxquelles se doit de répondre la conférence.

Monsieur le Président, contrairement à ce qu'affirmait un article publié le lendemain par l'agence *France Presse*, pour quiconque fait l'effort de faire une lecture honnête du texte de la ministre, comme l'a fait Angèle Dagenais dans *Le Devoir* du 26 octobre, il apparaît évident que même si le Canada est insatisfait de la situation qui existe actuellement au sein de l'UNESCO, il maintiendra son adhésion à cette organisation.

Monsieur le Président, avec le retrait des États-Unis et l'intention avouée du Royaume-Uni de se retirer après la conférence, l'UNESCO a besoin du Canada qui sera appelé à jouer un rôle de plus en plus important.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE SUR L'ESSENCE SANS PLOMB

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, depuis le printemps, l'écart de prix entre l'essence sans plomb et l'essence avec plomb est passé de 2.5 à 3c. le litre. La taxe sur l'essence que le ministre des Finances (M. Wilson) recommande dans son budget va élargir davantage cet écart, car la taxe sur l'essence avec plomb sera moins élevée que sur l'essence sans plomb. En haussant de plus en plus le prix de l'essence sans plomb par rapport à celui de l'essence avec plomb, le ministre des Finances se trouve, en fait, à récompenser les pollueurs.

Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) semble silencieux, inconscient ou encore indifférent. Il devrait faire comprendre au ministre des Finances que l'essence avec plomb est préjudiciable à la santé et que le gouvernement canadien a pour politique de réduire les pluies acides en amenant les consommateurs à utiliser l'essence sans plomb plutôt que l'essence avec plomb. Par conséquent, la portée de la mesure budgétaire touchant l'essence devrait être inversée de façon que l'essence sans plomb soit moins imposée que l'essence avec plomb, que les deux types d'essence se vendent le même prix et que l'on cesse d'utiliser l'essence avec plomb.

Le ministre des Finances a tort d'imposer une taxe plus forte sur l'essence sans plomb que sur l'essence avec plomb, car cela va encourager l'utilisation de l'essence avec plomb et, partant, aggraver la pollution de l'air et le problème des pluies acides au moment même où le gouvernement clame son intention de réduire l'impact des pluies acides. Le gouvernement ne fait pas ce qu'il prêche.